

■ Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) et régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

Qu'est-ce qu'un REEE?

Un REEE est un régime enregistré conçu pour aider à financer les dépenses d'études.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le lien :

<https://www.edwardjones.ca/ca-fr/placements-services/choix-de-compte/regimes-enregistres-epargne-etudes>.

Qu'est-ce qu'un REEI?

Un REEI est un régime enregistré conçu pour aider les parents et d'autres aidants familiaux à épargner pour la stabilité financière à long terme d'une personne handicapée.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le lien :

<https://www.edwardjones.ca/ca-fr/placements-services/choix-de-compte/retraite/regimes-enregistres-epargne-invalidite>.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Les frais liés à vos comptes sont indiqués dans la Convention de compte d'Edward Jones. Pour en savoir plus, veuillez consulter le lien : <https://www.edwardjones.ca/ca-fr/divulgations/frais-de-compte>.

Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont nous sommes payés pour les services relatifs à d'autres placements au sein de votre REEE ou de votre REEI, comme les fonds communs de placement, les titres à revenu fixe et les fonds distincts, veuillez consulter le lien : <https://www.edwardjones.ca/ca-fr/divulgations/frais-de-compte/remuneration-et-frais>.

Comment votre conseiller en investissement est-il rémunéré?

Votre conseiller en investissement reçoit un pourcentage de la commission ainsi qu'une partie des frais de service continus versés à Edward Jones en fonction du type de placement que vous détenez dans le ou les régimes. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influer sur les primes de succursale que votre conseiller en investissement reçoit.